



**20 ANS DE MILLAU J'Y GAGNE**  
**Citroën C3 et Vélo électrique à gagner**  
**REGLEMENT COMPLET DU JEU**  
**Du 12 AU 23 mai 2025**

**ARTICLE 1 : Organisation et durée :**

Du **lundi 12 mai au vendredi 23 mai 2025 jusqu'à 19h00**, le réseau fidélité MILLAU J'Y GAGNE, groupement de commerçants de l'Association des Commerçants Vivre Millau, 38 Bd de l'Ayrolle 12100 MILLAU, organise une opération « **UNE CITROEN C3 et UN VELO ELECTRIQUE A GAGNER** », à l'occasion des «**20 ans de Millau J'Y Gagne**», ouvert à toute personne physique possédant une carte fidélité Millau j'y Gagne **à l'exclusion des membres de l'association et de leur conjoint.**

**ARTICLE 2 : Les commerçants participants :**

Participent à cette animation les commerçants qui adhèrent à la carte de fidélité et dont vous trouverez la liste dans les magasins du réseau ou sur <https://millau-jy-gagne.fr/> .

**ARTICLE 3 : Description du jeu et participations – conditions**

**Du 12 au 23 mai 2025**, les porteurs de la carte de fidélité Millau j'y Gagne devront faire :

- **12 achats / crédits de points sur la carte de fidélité MJG,**
- **Dans 12 commerces différents,**
- **Minimum d'achat : 12€.**

**ARTICLE 3 : Mode opératoire :**

Les porteurs de la carte de fidélité Millau J'Y Gagne qui auront effectué au moins 12 transactions sur leur carte de fidélité (Uniquement CREDIT DE POINT) lors de leurs divers achats, entre le 12 et le 23 mai 2025 seront intégrés dans le fichier qui servira au **1<sup>er</sup> tirage au sort du gagnant de la voiture C3. Un 2<sup>ème</sup> tirage au sort déterminera le gagnant du vélo électrique.** Les critères sont identiques au règlement de la Citroën C3.

Le fichier Excel qui permettra le tirage au sort va être réalisé à partir du fichier client de «Fidélium». La requête sur Fidélium sera la suivante «**12 transactions en crédits de points dans 12 commerces différents avec un minimum d'achats de 12€ réalisées entre le 12 et le 23 mai 2025 jusqu'à 19h00**». Le gagnant devra avoir renseigné le numéro de téléphone et mail dans sa fiche FIDELIUM. Si le n° de téléphone et le mail ne sont pas renseignés dans la base de données FIDELIUM, le client ne remontera pas dans le fichier excel.

**Les tirages au sort seront effectués le 23 mai 2025 à partir 19h00 par la société DOING basée à Saint-Etienne.** La société DOING enverra par courriel aux membres du Bureau VIVRE MILLAU et aux administrateurs de la CCI Aveyron, les coordonnées des 2 gagnants dans la foulée afin que ceux-ci puissent être contactés et invités à la remise officielle à la soirée du 24 mai à 21h00 à l'Esplanade de la Capelle.

**ARTICLE 4 : Responsabilité :**

La participation à cette opération implique l'acceptation pure et simple du présent règlement.

Toutes les difficultés pratiques d'application ou d'interprétation du présent règlement et de ses éventuelles annexes seront tranchées souverainement par le bureau de l'association VIVRE MILLAU.

L'association organisatrice se réserve le droit, pour quelques motifs que ce soit, d'annuler ou d'ajourner l'opération. Il ne sera répondu à aucune consultation téléphonique concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement.

Les participants sont soumis à la réglementation Française applicable aux jeux et concours. Tout litige qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis à la compétence des Tribunaux du ressort de RODEZ.

**ARTICLE 5 : Dépôt légal :**

Le présent règlement pourra être consulté par toute personne qui en fera la demande dans les magasins membres du réseau Millau J'Y Gagne.

**ARTICLE 6 : Droit à l'image :**

Les gagnants autorisent d'ores et déjà le réseau fidélité MILLAU J'Y GAGNE de VIVRE MILLAU à utiliser à titre publicitaire ou à des fins de relations publiques leur nom, adresse ou photographie, sans que cela ne confère un droit à rémunération ou un avantage quelconque autre que la remise du prix.

**ARTICLE 7 : Informatique et Libertés :**

Conformément aux dispositions de la Loi n° 78-17 du 06 Janvier 1978, mise à jour par la Loi n°2004/801 du 06 Août 2004, « LOI INFORMATIQUE ET LIBERTES », les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression des données qui les concernent.

A Millau, le 07/05/2025